

OFFRE DE FORMATION

WWW.CNFPT.FR

EXTRACTION DU 19-09-2024 17:19:34

+ d'informations sur
cnfpt.fr



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

LA DIRECTRICE OU LE DIRECTEUR DE L' ACTION CULTURELLE DANS LA DÉFINITION D' UNE POLITIQUE CULTURELLE

Durée **2 jours**

Niveau **Fondamentaux du métier**

BORDEAUX
Code IEL : 86: SX235004
21-22/11/24

Manon ROUGER
NOUVELLE AQUITAINE
05 56 99 93 88

DIJON
Code IEL : 81: SX235007
09-10/12/24

Guénaelle MIGNOT
BOURGOGNE FRANCHE COMTE
03 80 74 77 36

Code stage : SX235

PUBLIC

Directeurs et directrices des affaires culturelles, cheffes et chefs de projet culturel, directeurs et directrices d' établissement culturel et cadres territoriaux exerçant des responsabilités dans un service des affaires culturelles et patrimoniales.

OBJECTIFS

- évoluer dans le cadre institutionnel et méthodologique des politiques culturelles,
- se positionner comme référent ou référente de l' animation d' une réflexion d' équipe dans la responsabilité d' une direction des affaires culturelles et dans son rôle d' interface avec les élus ou élus locaux,
- connaître les acteurs, les structures et les institutions culturelles et patrimoniales.

CONTENU

- cadres des politiques publiques culturelles.
- clarification des notions en tant que leviers et outils d' une politique culturelle : action culturelle, développement culturel, aménagement et animation de l' espace public culturel.
- élaboration d' une politique culturelle : méthodologie et retours d' expériences.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports de connaissances, méthodologiques et échanges d' expériences.

PRÉ-REQUIS

Aucun